NEWS

DÉCOUVREZ VOTRE MAGAZINE DE OCTOBRE 2025

Publié le 30 septembre 2025

L'ÉDITO DU MAIRE

Une détermination sans faille

Le 7 février dernier, j'ai appris, sans concertation, que l'ancien collège André-Chénier accueillerait prochainement un village de mineurs non accompagnés. Depuis, j'ai multiplié les démarches pour exprimer mon opposition à cette implantation au coeur du Val Fourré. Ce combat, je veux vous le redire avec force, n'est pas dirigé contre ces jeunes qui méritent protection et avenir. Ils doivent pouvoir évoluer dans un cadre de vie adapté et sécurisé, et non dans un quartier où les difficultés sont déjà considérables.

À l'origine, ce site devait devenir un pôle de formation professionnelle, un projet tourné vers l'avenir, pensé pour répondre aux besoins des jeunes de Mantes-la-Jolie et du territoire. Sa transformation imposée en centre d'accueil, validée par un permis de construire délivré en août dernier, est une décision brutale, prise sans dialogue, sans concertation ni consideration du lieu . Elle ajoute un défi supplémentaire à un quartier déjà fragile, qui fait face à des enjeux majeurs d'éducation, de logement, d'emploi, de sécurité et de cohésion sociale.

Le 23 septembre, le tribunal administratif a rejeté en référé la demande de la Ville qui portait sur l'annulation du permis de construire. Mais je vous l'assure : je n'ai pas dit mon dernier mot. J'utiliserai tous les moyens légaux pour défendre un aménagement équilibré du territoire et rappeler que la solidarité ne peut reposer sur les seuls habitants du Val Fourré et de Mantes-la-Jolie. Je continuerai, avec détermination, à me battre pour un projet juste : accueillir ces jeunes dignement, dans des lieux adaptés. Ces jeunes ne sont pas des variables administratives.

Raphaël Cognet, Maire de Mantes-la-Jolie

DÉCOUVREZ VOTRE MAGAZINE EN VERSION NUMÉRIQUE EN CLIQUANT > ICI < (HTTPS://WWW.CALAMEO.COM/READ/005457388C94268037862)